

Des formations groupées et récurrentes

Le programme de formation est établi en début de chaque trimestre soit Janvier, Avril et Septembre et est en ligne sur notre site. Certains mails n'arrivant pas aux bons interlocuteurs, les inscriptions se feront donc dorénavant depuis notre site internet via un formulaire. Vous serez donc amenés régulièrement à consulter l'agenda de notre site.

Service N4DS

La N4DS sera établie par nos soins pour plus de 40 collectivités. Pour les autres n'ayant pas souscrit à ce service, vous pourrez nous contacter en cas de problème durant le mois de janvier grâce à une permanence téléphonique renforcée.

ROLMRE – PES - SEPA

L'évolution du protocole ROLMRE vers le PES (1/01/2015) et les nouvelles normes européennes SEPA (1/02/2014) vont amener les collectivités utilisant le prélèvement automatique dans la facturation Wincléo à migrer courant 2013 sous E-Facturation.

Merci de nous signaler si vous êtes concernés (Prélèvement sous Wincléo).

Dématérialisation des actes

Si vous souhaitez vous engager dans la démarche 'Actes Budgétaires' en 2013 (télétransmission des maquettes budgétaires), vous devez le faire savoir à la préfecture et à la DDFIP dès à présent. Une délibération autorisant le Maire ou le Président à signer un avenant à la convention avec la préfecture est indispensable pour ceux qui ne l'ont pas fait en 2012.

Des réunions d'information seront organisées en février 2013 par l'ADM74. Des éléments d'information sont d'ores et déjà disponibles sur notre site internet rubrique Service webconcept/La dématérialisation des actes budgétaires.

NOUVEAU : Légibase Etat civil sous EGRC

Suite à une décision favorable du Bureau de l'ADM74, la solution Légibase Etat civil sera très prochainement disponible gratuitement pour l'ensemble des mairies adhérentes au service informatique de l'Association des Maires. **Un identifiant et un mot de passe seront communiqués courant janvier aux collectivités concernées.** Pour plus d'informations sur la solution Légibase Etat Civil : http://www.berger-levrault.fr/demo_legibase_etatcivil.

Sauvegarde de vos données

Les procédures de sauvegardes automatiques mises en place par nos services ne vous dispensent aucunement de vérifier la cohérence de celles-ci (date, taille, emplacement...). En effet de nombreux facteurs que nous ne maîtrisons pas (AV, PF, ...) peuvent perturber le bon déroulement de vos tâches planifiées.

Informations – Flux RSS

Dans les applications Paie et comptabilité Emagnus, ayez le réflexe de consulter les informations légales diffusées par Magnus apparaissant en haut à droite du menu principal.